

# Le projet OHADAC

## Une idée caribéenne



SEMINAIRE LA HAVANE  
CUBA  
28 AU 30 JUIN 2017





- Un projet caribéen soutenu depuis 2007 par :
  - l'Union Européenne
  - la France
  - les collectivités territoriales :
    - Région Guadeloupe, Collectivités territoriales de Martinique/Guyane au travers du programme INTERREG IV – COM de Saint Martin et P.T.O.M. de Saint Barthélémy
  - la Chambre de Commerce et d'Industrie des Iles de Guadeloupe, l'Association Caribéenne pour le Commerce et l'Industrie – CAIC-
  - Les organisations patronales : MEDEF, CGPME
- Une source d'inspiration : L' OHADA en Afrique Subsaharienne



## .Des partenaires internationaux :

- Organisations internationales, telles La CNUDCI – Commission des Nations-Unies pour le Droit Commercial International, la Cour Caribéenne de Justice, l'Union Internationale des Huissiers de Justice, la C.A.I.C.
- Chambre d'Arbitrage et de Conciliation d'Haïti et de Cuba,
- Universités et établissements d'enseignement supérieur : L'Université Externado de Bogota – Colombie, l'Université des Antilles – Guadeloupe, Martinique
- Des associations de renommée internationale telles l'association Andres Bello des juristes Franco-Latino-Américains, l'association Henri Capitant des Amis de la Culture Juridique Française, la Fondation pour le Droit Continental, FUNGLODE et IGLOBAÏ de République Dominicaine,

• Etc.....



# Un constat



- Faible intégration économique régionale
- Des relations économiques marquées par l'histoire coloniale
- Des contraintes sociologiques fortes
- Un schéma de transport à construire
- Des statuts différents : Etats, Etats associés, départements et collectivités d'outre-mer des anciennes métropoles coloniales, etc ...
- Des systèmes juridiques différents : common-law, droit civiliste

## ACP LEGAL



- Une association de droit français mais à vocation internationale à but non lucratif, constituée pour promouvoir, coordonner et développer, le projet dit «OHADAC» (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbe)
- Son objectif :
  - Contribuer à la réduction des contraintes juridiques dans la perspective, notamment, d'optimiser les relations d'affaires et le commerce intra-caribéen.

## Les objectifs de ACP LEGAL



- **A court terme:**

- Mobiliser les ressources et les énergies
- Fédérer les compétences régionales et internationales
- Créer et renforcer les réseaux d'experts
- Continuer l'état des lieux des régimes juridiques dans les différentes branches du droit des affaires
- Création du C.A.R.O. – Centre d'Arbitrage Régional OHADAC en GUADELOUPE. Une association de droit français pour l'administration et la gestion de ce centre existe depuis juin 2016. Elle s'attache, pour l'heure, à fédérer les énergies et à réunir les fonds nécessaires au lancement du centre d'arbitrage dans les meilleurs délais.

- **Et à long terme:**

- Contribuer à l'harmonisation de certaines branches du droit des affaires entre les différents pays de la grande région Caraïbe, notamment au moyen de Lois-modèles.

## Le champ d'application du projet OHADAC



- Réfléchir sur la création d'un système de droit des affaires harmonisé dans la Caraïbe commence par des secteurs du Droit des affaires sensibles à l'économie caribéenne.
- Des textes OHADAC existent déjà dans les domaines suivants :
  - ▶ L'Arbitrage : règlement d'arbitrage et de conciliation et statuts du centre d'arbitrage OHADAC,
  - ▶ Le Droit des Sociétés : Loi modèle sur les sociétés commerciales,
  - ▶ Le Droit International Privé : Loi modèle sur le droit international privé,
  - ▶ Les contrats commerciaux : Les principes OHADAC des contrats du commerce international.

# Les futures Lois-modèle



D'autres Lois-modèle seront proposées dans les quatre prochaines années, dans les matières ci-après :

- ▶ Le droit des sûretés,
- ▶ Le droit des voies d'exécution,
- ▶ Le droit du transport maritime,
- ▶ Le droit des transactions numériques

• Et dans les années suivantes :

- ▶ Le droit des assurances...
- ▶ Le droit et système Comptable,
- ▶ Le droit commercial général, etc ...



## Périmètre du projet OHADAC



- La Grande Caraïbe, c'est-à-dire, la Caraïbe insulaire et la Caraïbe continentale.
- C'est une population de 265.000.000 d'habitants, à majorité hispanophone, mais aussi francophone, anglophone, néerlandophone et créolophone

## PRINCIPAUX AXES DE L'OHADAC

### Axe 1

- Création de « chapitres » OHADAC dans les pays de la Grande Région Caraïbe

### Axe 2

- Lobbying auprès des « forces vives » et des autorités de chaque Etat et Région intéressés

### Axe 3

- Poursuite de l'inventaire des textes existants dans l'Espace Caraïbe, en matière de droit des affaires, au sens large.



# Axe 4

- Création du C.A.R.O. – Centre d'Arbitrage Régional OHADAC



Actuellement, le projet OHADAC a des représentations officielles, au moyen d'associations « sœurs » dans les territoires/pays suivants :

- Guadeloupe, Martinique, Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale, Porto Rico, République Dominicaine et Venezuela,

# La promotion du projet OHADAC



La promotion et la diffusion a été assurée également à travers l'organisation de forums, colloques et séminaires, mais aussi par l'édition et la publication de brochures ainsi que par le site internet [www.ohadac.com](http://www.ohadac.com)

Les colloques, forums et séminaires, les plus importants :



- Le colloque de juin 2009 organisé par ACP LEGAL et la MINUSTAH – Mission de Stabilisation de l'ONU en Haïti au cours duquel avait été actée la décision de création du chapitre Haïti ; une convention est signée entre ACP LEGAL et la Chambre d'Arbitrage et de Conciliation d'Haïti.



- **Congrès latino-américain et caribéen d'arbitrage commercial international - 24 au 26 juin 2010, La Havane:**
  - Déclaration de la Havane du 26 juin 2010 apportant son soutien au projet OHADAC



- Première rencontre sur l'harmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbe et la création d'une cour caribéenne d'arbitrage, à Maracaïbo en octobre 2011, à l'initiative des Universités LUZ, URBE, UCAB avec la participation d'ACP LEGAL VENEZUELA.
- Participation à la XIIème réunion nationale des professeurs de DIP à Maracaïbo en Juillet 2012, avec la participation d'ACP LEGAL VENEZUELA





- Présentation de la Loi Modèle OHADAC de Droit International Privé par ACP LEGAL GUADELOUPE, au congrès organisé par la Conférence de la Haye sur le Droit International Privé, le secrétariat du Commonwealth et le gouvernement de Trinidad et Tobago, en juin 2015.
- En mai 2016, signature d'une convention de partenariat avec la Cour Caribéenne de Justice – CCJ.



- Participation aux Conférences sur la Coopération Antilles-Guyane depuis 2011 organisées par l'Etat français.
- ACP LEGAL a, les 21 et 22 septembre 2015, organisé au CWTC de GUADELOUPE son congrès qui a vu la présence d'environ 200 personnes venues de la Grande Région Caraïbe, de la Vieille Europe, de l'Afrique et permis l'adoption des premiers textes OHADAC.

mais aussi



- Des actions de sensibilisation et de promotion du projet OHADAC ont également été menées aux Antilles Néerlandaises (Curaçao – Sint Marteen), au Panama, en République Dominicaine, en France métropolitaine, en Espagne et à destination d'organisations internationales (CNUDCI, UIHJ, etc ;)



❖ The second largest world free zone: Colón



Caribbean Panamá & Panamá Canal

# Les textes OHADAC



1. DROIT DES SOCIÉTÉS
2. DROIT DES CONTRATS
3. DROIT DES FIDUCIES
4. GARANTIES
5. VOIES D' EXECUTION
6. DROIT DU TRANSPORT MARITIME



- Le règlement OHADAC d'Arbitrage et de Conciliation,
- Les statuts du Centre d'Arbitrage OHADAC,
- Les principes OHADAC relatifs aux contrats du commerce international,
- La Loi modèle OHADAC de droit international privé,
- La Loi modèle OHADAC sur les sociétés commerciales.



- Ce règlement et les statuts visent à redonner aux parties le rôle principal dans l'arbitrage commercial international par :
  - la promotion d'une procédure arbitrale compétitive, souple et économique,
  - fondée sur la sécurité juridique,
  - avec des arbitres compétents, neutres, indépendants et responsables,
  - à un coût abordable pour les petites et moyennes entreprises de la zone Caraïbe



- Il s'agit d'une réglementation optionnelle des contrats internationaux, un point de rencontre des cultures juridiques présentes dans la Caraïbe, common law et droit civiliste, avec pour objectif, la promotion de la sécurité juridique du commerce international dans la région caribéenne.



- Cette Loi modèle préconise l'harmonisation des règles nationales sur la compétence judiciaire internationale, le droit applicable et la reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères.
- Elle a vocation à servir d'instrument pour la modernisation du droit international privé des Etats et territoires caribéens.
- La loi n° 544 de décembre 2015 de droit international privé de la République Dominicaine reprend 80 % des dispositions de la Loi modèle OHADAC.



- Il s'agit d'un bloc de recommandations, règles, modèles et dispositions harmonisées, pour faciliter la vie internationale des sociétés dans la région caraïbe pour tout ce qui est : fusion, ouverture de succursales, transfert de siège social, joint-venture, groupes de sociétés, etc...

- La qualité de la traduction est essentielle dans un domaine aussi sensible que le droit international.
- La mission de traduction des textes OHADAC a été confiée au Centre de Recherche Interdisciplinaire en Juri-traductologie.
- Les textes achevés sont disponibles dans les trois langues officielles du projet OHADAC (français, anglais et espagnol, sur site [www.ohadac.com](http://www.ohadac.com) ce qui permet leur exploitation dans tout l'espace caribéen et au delà.
- L'édition et l'impression de versions papiers de ces textes est envisagée à moyen terme.



- Tous ces textes sont disponibles sur le site [www.ohadac.com](http://www.ohadac.com) dans les trois langues de travail de l'OHADAC : anglais, espagnol et français.
- Ils sont à la disposition de tous et le texte sur les « Principes OHADAC des contrats du commerce international » est d'ores et déjà utilisable et utilisé dans le cadre de clauses compromissaires introduites dans des contrats commerciaux internationaux



## A long terme :

- La mise en place d'une nouvelle organisation internationale créative, porteuse d'instruments d'harmonisation de droit privé à l'échelle du bassin caribéen,
- La réduction dans le temps de la fragmentation juridique et géographique de l'espace caribéen,
- La réalisation à long terme d'un bloc caribéen favorable aux échanges commerciaux et aux investisseurs

# A court et moyen terme .



- La création du C.A.R.O. – Centre d'Arbitrage Régional OHADAC –
  - Prévue initialement cette année, elle accuse du retard dans sa mise en œuvre, en raison de nouvelles et récentes exigences de l'Union Européenne dans le cadre du programme INTERREG V
  - Son siège se situera sur le territoire de la Guadeloupe, nous disposons d'ores et déjà des locaux
  - Une association de droit français a été créée pour la gestion et l'administration du CARO.
  - Des demandes de financement sont en cours pour assurer la formation des juristes et des futurs arbitres au droit OHADAC et plus spécifiquement à l'arbitrage OHADAC. Des fonds ont déjà été alloués pour la formation des arbitres en Guadeloupe. Une demande est en cours auprès du FED – Fonds Européen de Développement pour permettre notamment la formation, in situ, des juristes et futurs arbitres OHADAC anglophones et hispanophones.
  - La mise en place d'une commission pour le recrutement des arbitres suivant des critères académiques et déontologiques stricts.

- Loi-modèle sur les sûretés,
- Loi-modèle sur les voies d'exécution,
- Loi modèle sur le transport maritime,
- Loi modèle sur les transactions électroniques

# création d'un secrétariat permanent



- Une réflexion est en cours sur ce point visant à l'installation d'un secrétariat permanent de l'OHADAC et à la création d'un serveur régional permettant l'accès aux règles de droit harmonisées, aux entreprises, universitaires et praticiens du droit



# L'intensification du lobbying



- Cette intensification passe par :
  - La création de Chapitres dans de nouveaux territoires OHADAC,
  - L'intensification du lobbying sur les textes existants auprès des Etats et territoires, de leurs institutions, des praticiens du droit, notamment par la participation à des congrès, conférences, etc...
  - La signatures de conventions avec des institutions caribéennes et internationales en sus de celles existantes ,
  - L'agrément en qualité d'observateur à la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (le dossier est en cours de finalisation) ce qui nous permettra de participer à ses réunions tant à Vienne qu'à New-York dans les domaines qui nous concerne.
  - La recherche de nouveaux partenaires financiers,
  - L'édition papier de nos textes,
  - Etc...

- L'OHADAC doit être et sera un instrument au service d'une réelle intégration des pays et territoires de Caraïbe



<http://www.ohadac.com/>



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



<http://www.interreg-caraibes.org/>